

LES DÉCHETS NUCLÉAIRES...

DE LA BOMBE ATOMIQUE FRANÇAISE

POURQUOI DES DÉCHETS NUCLÉAIRES MILITAIRES ?

Ils sont le résultat de la politique de dissuasion nucléaire qui repose sur le développement, la fabrication, les essais, le déploiement et le démantèlement des armes nucléaires, des navires et sous-marins à propulsion nucléaire ainsi que des installations afférentes.

La France continue de moderniser et de renouveler l'ensemble de son arsenal nucléaire (budget de 7,69 milliards € / an sur la période 2024-2030) avec une volonté de le pérenniser.

La production de déchets nucléaires est la face cachée de la politique de défense qui repose sur la dissuasion nucléaire, soit la menace permanente d'emploi d'armes de destruction massive.

OÙ SONT-ILS STOCKÉS ?

Le nombre de sites de stockage est passé entre 1996 et 2018 successivement de 29 à 70.

Nous retrouvons ces déchets à travers toute la France, par exemple : Cadarache (13), Bourges (18), Salives (21), Brest (29), le Barp (33), Cherbourg (50), La Hague (50) ; et demain à Bure dans la Meuse (55).

Mais des milliers de tonnes ont aussi été « stockées » pour toujours en Atlantique Nord-Est, dans les eaux de Polynésie française ou encore au cœur de la montagne algérienne du Taourirt Tan Afella...

QUELLE QUANTITÉ ?

En 2018, le stock de déchets nucléaires militaires est évalué à 148 630 m³ et représente ainsi 9 % des déchets nucléaires français - 1 670 000 m³ - officiellement recensés.

Mais il faut compléter ce chiffre par les centaines de tonnes en attente de démantèlement dans le port militaire de Cherbourg, ou enfouies dans les sables d'Algérie ou encore les 198 tonnes de combustibles usés, hautement radioactifs, en attente d'une solution industrielle au retraitement depuis des décennies...

Selon les projections actuelles, d'ici 2100, ce sont plus de 111 000 m³ de nouveaux déchets nucléaires militaires qui sont attendus !



COMMENT AGIR ?

Le désarmement nucléaire est la voie pour arrêter la production de déchets nucléaires militaires. Le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), entré en vigueur le 22 janvier 2021, crée un processus complet de désarmement et doit être mis en œuvre par la France.

En réclamant une plus grande transparence aux parlementaires afin d'insuffler un débat auprès de l'ensemble des acteurs politiques, universitaires, associatifs, citoyens et centres de recherche, alors que des décisions budgétaires clés pour la dissuasion nucléaire sont prises.

En associant les sujets des déchets nucléaires civils et militaires. Issus d'armes ou de centrales nucléaires, la dangerosité de ces déchets est identique.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

Nous sommes face à des produits dangereux pour l'environnement, les générations actuelles et futures, dont les coûts ne sont pas maîtrisés et ne peuvent être évalués pour les décennies à venir.

L'invisibilité des déchets militaires, dans le débat général sur la poursuite d'une politique de défense basée sur l'arme nucléaire, pose un grave problème démocratique.

Le risque d'accident, notamment lors du transport entre les différents sites de démantèlement et de stockage (Soulaines, La Hague, Bure,...) ne peut être exclu. Un danger qui va s'accroître avec l'augmentation de la production de déchets durant ce siècle.

DES LIENS ENTRE LE NUCLÉAIRE CIVIL ET MILITAIRE

Les premiers systèmes de production d'électricité nucléaire ont été réalisés dans l'objectif de produire du plutonium pour la Bombe atomique et pas à des fins civiles.

Le président Macron : « La filière [civile et militaire] vit de ses complémentarités et elle doit d'ailleurs être pensée dans ses complémentarités »,
Le Creusot, 8 décembre 2020.

L'extraction du minerai d'uranium au Niger par Orano, puis son enrichissement assurent le fonctionnement des centrales nucléaires civiles comme des réacteurs des sous-marins et du porte-avions.



ICAN
FRANCE
PRIX NOBEL DE LA PAIX 2017

Site web : <http://icanfrance.org>

E-mail : coordination@icanfrance.org

Instagram : @icanfrance

Twitter : @ICAN_France

Facebook : <https://www.facebook.com/ICANFrance>

En coopération avec
la Heinrich-Böll-Stiftung Paris, France-Italie

LE SAVIEZ VOUS ?



- Si la production de déchets nucléaires militaires se poursuit, cela représentera en 2100, le volume astronomique de 259 762 m³ ; soit environ 87 piscines olympiques.
- L'opacité sur le coût, la gestion et l'exactitude des quantités de déchets pose un réel problème en terme de sécurité et de capacité pour les parlementaires à pouvoir prendre les bonnes décisions politiques.
- Depuis 1945, le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), au travers de nombreuses installations et laboratoires de recherche, est à l'origine de la production de déchets solides, ainsi que d'effluents liquides et gazeux radioactifs.

EN ALGÉRIE



Entre 1960 et 1967, la France a effectué 17 essais nucléaires en Algérie dans le Sahara. Paris a pratiqué une politique volontaire d'enfouissement, dans le sable, de tous ses déchets contaminés par la radioactivité, que ce soit des chars, des avions et une coque de bateau sur lesquels ont été testés les effets des explosions, comme des câbles et du petit matériel (outils, vêtements). Nous pouvons aussi ajouter dans cette catégorie, en raison de l'utilisation de dizaines de grammes de plutonium « des cuves en acier bétonnées » extrêmement radioactives.

La montagne du Taourirt Tan Afella, théâtre des 13 essais souterrains, est aussi contaminée à tout jamais en son cœur et avec la présence sur ses flancs de grandes quantités de résidus radioactifs issues d'explosions non contenues.

La France a réalisé 193 essais nucléaires jusqu'en 1996 en Polynésie, et a pratiqué, entre 1967 et 1982, l'immersion de déchets nucléaires. Ainsi, près des atolls de Moruroa et de Hao, ce sont au moins 3 188 tonnes de déchets radioactifs qui ont été « jetés par-dessus bord ». Mais cette quantité interroge, car il existe des différences (300 t) entre les chiffres publiés par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) et ceux du Commissariat à l'énergie atomique...

L'atoll de Moruroa est instable en raison des essais souterrains, qui ont créé des failles. Le risque d'un affaissement entraînerait le relâchement d'une quantité astronomique de radioactivité dans le Pacifique et un tsunami aux conséquences désastreuses pour la population de Tureia située à une centaine de kilomètres.

EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



LES GÉNÉRATIONS IMPACTÉES



Le nucléaire militaire, comme civil, produit des déchets nucléaires dont la nocivité peut aller de quelques jours à des milliers d'années !

Nous faisons face à un problème de gestion d'une pollution radioactive réalisée volontairement et dont les générations futures hériteront des conséquences :

- **Sanitaires** : En cas d'accident de transport, de rupture de l'atoll de Moruroa ou de dégradation des sites de stockage, la pollution pourrait engendrer des risques de maladies radio induites ;

- **Environnementales** : Ce sont des territoires condamnés à jamais (Reggane, Moruroa, Soulaïne et demain Bure...) par une radioactivité « éternelle » ;

- **Financières** : Le coût de gestion des sites militaires à démanteler défie l'entendement et les rares évaluations sont rapidement remises en cause. Prenons le cas des installations - Marcoule, Pierrelatte - de production de matières fissiles pour les armes nucléaires. En 2011, le coût est estimé à 6 milliards €, mais il passera à 8 en 2015 ; sachant que ce processus doit se terminer vers 2050...

LE CAS DES SOUS-MARINS NUCLÉAIRES D'ATTAQUE (SNA)

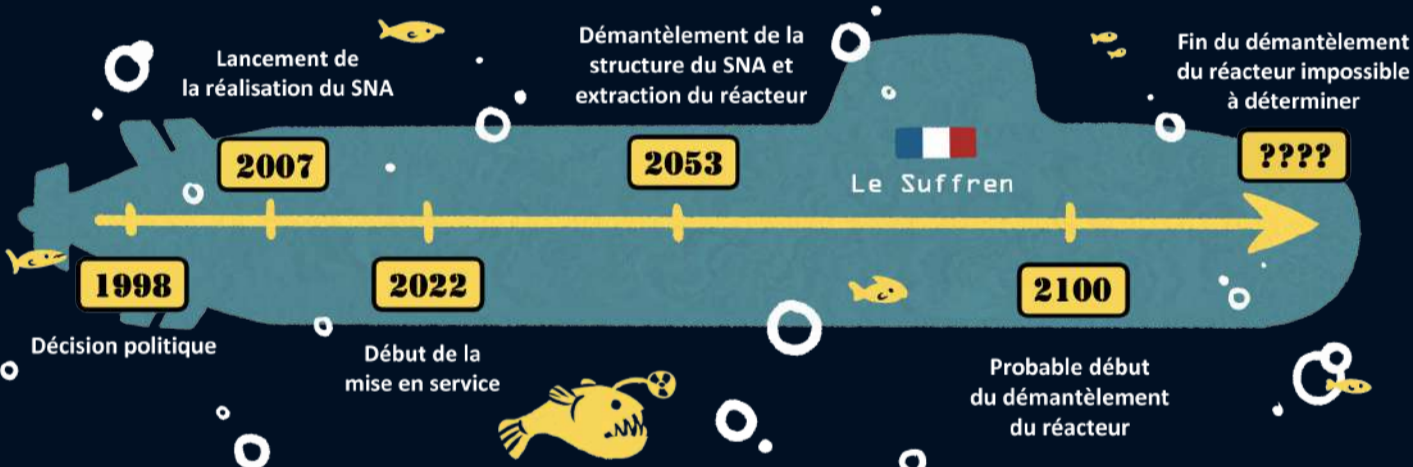
Le coût global de construction de six SNA de classe Suffren est estimé à 9 milliards €. Un délai de 24 années s'est écoulé entre la prise de décision politique (1998) de construire le premier exemplaire et son arrivée dans les forces. Les 5 autres devant être en activité d'ici 2030.

Le temps de vie d'un SNA est estimé à 30 années, signifiant que leur retrait s'étalera entre 2053 et 2060. C'est alors que débute le processus de démantèlement. Si les opérations de « découpage » de la carcasse du sous-marin sont rapides (16 à 18 mois), celles touchant à la sécurité nucléaire sont complexes et longues. Après avoir été « tronçonnée », la tranche réacteur est isolée et stockée dans le port de Cherbourg pour au moins une cinquantaine d'années.

La durée exacte de ce stockage est une donnée confidentielle, car, outre l'absence publique de cette information, aucun réacteur civil comme militaire n'a fait l'objet d'un démantèlement complet !

Autrement dit, ceux qui, à partir de 2100, transporteront les centaines de tonnes de déchets nucléaires de ce réacteur de Cherbourg vers Bure ne sont pas nés ! D'ailleurs, leurs arrière-grands-parents ne se sont pas encore rencontrés !

Bien sûr, tout ceci repose sur le pari qu'aucun événement grave (intérieur ou extérieur au site) ne viendra remettre en cause cette longue attente et que l'impact du dérèglement climatique, avec la hausse des océans, n'affectera pas la Normandie.



L'ARMÉE ET SES RÉACTEURS



L'armée — outre ses 290 bombes atomiques — se garde bien de communiquer sur sa responsabilité dans la gestion des déchets nucléaires, comme sur les conséquences de la possession d'une marine atomique.

L'armée dispose en effet en 2023 d'un total de 22 réacteurs nucléaires, répartis entre 3 réacteurs de recherche, 10 en fonctionnement dans ses sous-marins, 2 dans le porte-avions et les 7 réacteurs d'ores et déjà en attente de démantèlement complet et stockés dans le port de Cherbourg.

D'ici 2050, Cherbourg sera la première ville atomique du monde avec la présence de 18 réacteurs issus de ces navires et sous-marins à propulsion nucléaire. Ils sont tous en attente d'une diminution de la radioactivité « pour une durée de l'ordre de quelques dizaines d'années », soit à minima 50 années. Ce n'est qu'après cette période, que débutera le processus de démantèlement complet du réacteur et l'entreposage des déchets sur différents sites en France.

INVENTAIRE DES DÉCHETS NUCLÉAIRES MILITAIRES



L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) établit depuis 1992 un inventaire des matières et déchets radioactifs présents sur le territoire français, mais publie seulement depuis 1996 la liste des sites des déchets nucléaires militaires.

Au départ au nombre de 29, ce chiffre va évoluer passant de 45 (en 1997), à 124 (en 2004) et s'établit désormais à 70 (en 2018). Les raisons de ces variations résultent d'une absence de transparence, ainsi que du traitement des déchets, ceux-ci étant éliminés (période de radioactivité entre 100 jours et 31 ans) ou regroupés par familles sur certains sites.

Nous remarquons une augmentation régulière et constante de l'ensemble des catégories de déchets émis par le secteur de la défense depuis les premiers inventaires publiés. Cela démontre que la politique de dissuasion nucléaire entraîne un mouvement continu de production de déchets nucléaires.

Le projet de centre de stockage profond de déchets radioactifs Cigéo, à Bure (Meuse), est destiné à stocker les déchets de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL), soit respectivement 232 et 6 300 m³ (données de 2016). Leur temps de radioactivité se situe sur une échelle de temps vertigineuse : plusieurs centaines de milliers d'années ! Ces déchets sont aujourd'hui entreposés (dans l'attente de la validation de Cigéo) en grande majorité à La Hague (Manche).

Aux 148 630 m³ de déchets nucléaires militaires, il faut rajouter plusieurs centaines de tonnes de matières hautement radioactives, non considérées comme des déchets et qui sont en attente d'un éventuel retraitement.

COMMENT POUVEZ VOUS AGIR ?



Chacun de nous peut agir pour que la France arrête la production de déchets nucléaires militaires et qu'elle engage enfin une politique responsable en rejoignant le Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) :

- **Interpellez votre parlementaire !** C'est simple et cela peut être efficace. Déjà 60 parlementaires soutiennent l'obligation que la France ne laisse pas son siège de l'ONU vide, en devenant État observateur, lors de la prochaine conférence des États parties du TIAN. Demandez à vos élu·e·s d'exercer une pression sur le gouvernement en ce sens.

- **Engagez votre Maire à soutenir le TIAN** : Déjà 72 villes (Paris, Lyon, Grenoble...) ont signé l'Appel des villes de notre campagne, exhortant le gouvernement à rejoindre le traité. Demandez à votre maire·sse de signer cet Appel.

- **Organisez** : Des conférences, ciné-débats sur les déchets nucléaires militaires, le danger des armes nucléaires pour faire naître la prise de conscience. Vous pouvez aussi écrire à la rubrique « Courrier des lecteurs » de votre journal local comme national pour créer du débat.

- **Reprenez le contrôle de votre argent !** Le TIAN interdit aux banques d'investir (article 1) dans des entreprises produisant des systèmes d'armes nucléaires. Demandez à votre banque (BNP, Société Générale, Crédit Agricole...) de contribuer à la fin des armes nucléaires en respectant le droit international sous peine de rejoindre des banques « non radioactives » comme le Crédit Mutuel Océan et La Nef. Sans votre argent, les banques ne pourront plus poursuivre leur investissement radioactif.

Le seul moyen efficace pour arrêter la production de nouveaux déchets nucléaires militaires est d'engager un processus de désarmement nucléaire. Le « meilleur » des déchets n'est-il pas celui que l'on ne produit pas ?

Mais la France, pourtant engagée de « bonne foi » à réaliser un processus de désarmement nucléaire depuis sa ratification (en 1992) du Traité de non-prolifération nucléaire, conserve une politique de défense basée sur l'arme nucléaire. Une attitude qui est responsable de la production de cette pollution radioactive.

Par ailleurs, le président Macron rejette le Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), qui a été adopté le 7 juillet 2017 à une large majorité des États membres des Nations Unies et qui est entré en vigueur le 22 janvier 2021. Le TIAN a pour objectif de conduire « au désarmement nucléaire dans tous ses aspects ».

Pour plus de précision scanner ce QR code ou rendez-vous sur <http://icanfrance.org>

